



## POSTE DE PERMANENT SPORTIF AU CLUB DE L'USAV (Statut d'auto-entrepreneur)

### CONTEXTE

L'USAV est un Club cinquantenaire fondé sur une structure solide :

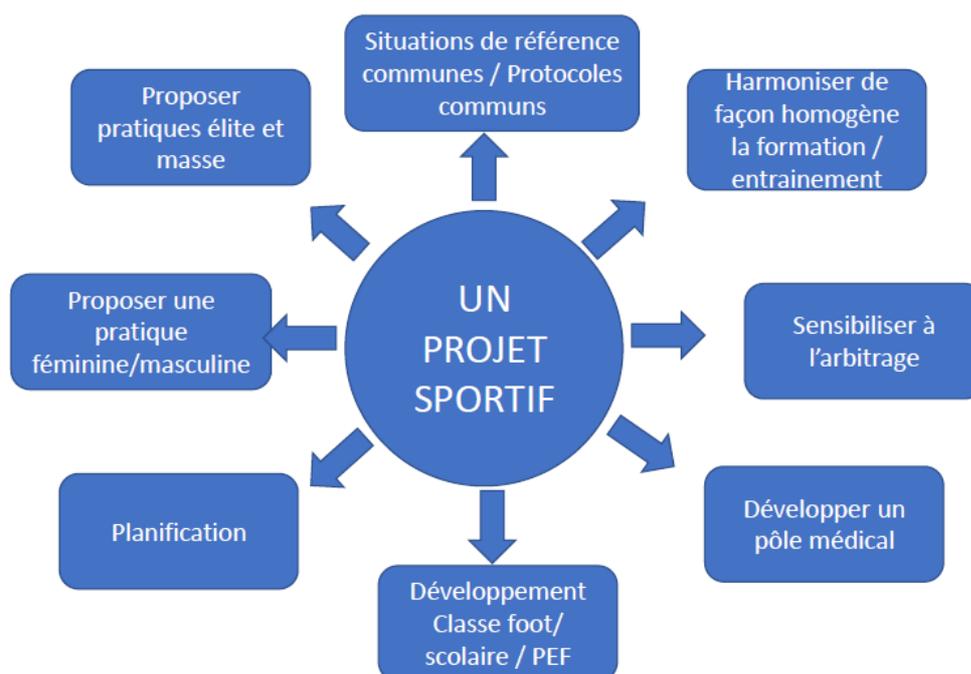
- 600 licenciés
- 2 permanents
- + de 50 éducateurs
- + de 30 équipes en compétition
- 7 équipes au niveau ligue AURA
- + de 600 matchs/plateaux par saison
- des partenariats performants (Bontaz Academy...)

Sa gouvernance est assurée par :

- Un comité exécutif qui décide
- Un comité directeur qui assiste
- Un directeur sportif qui décline la politique sportive
- Des responsables de pôles qui recrutent et mettent en œuvre la politique du Club

### FINALITÉ DU POSTE

Au sein d'une équipe dynamique et motivée de deux salariés, le « permanent sportif » participe au développement du Club, lequel souhaite se structurer autour d'un projet sportif convaincant :



L'organigramme du Club traduit ce projet à travers la mise en place de pôles sportifs :

- Pôle Féminin
- Pôle Ecole de Foot
- Pôle Foot à 11 Jeunes
- Pôle Séniors-U20

En lien avec le Responsable de son Pôle, le permanent sportif a pour objectif d'intervenir prioritairement sur des missions sportives, dédiées pour l'essentiel au Football Animation.

Sous la responsabilité du Directeur Sportif et du Comité Exécutif, le permanent sportif a pour objectif d'intervenir de façon complémentaire sur des "missions Club".



## MISSIONS PRINCIPALES – MISSIONS SPORTIVES

### 1- Défendre l'image et la politique du Club

Formation des jeunes sur la base d'un projet de jeu commun au Club  
Reporting régulier auprès du responsable de pole et/ou du directeur sportif  
Accompagnement des éducateurs bénévoles  
Accueil positif des parents et joueurs (développement d'une "vie de club")

### 2- Assurer la responsabilité de la catégorie U7-U9

Conception et formalisation des séances selon la planification Ecole de Foot  
Gestion pédagogique des 2 catégories en lien avec le projet Ecole de Foot  
Encadrement des séances U7 et U9  
Responsabilité catégorie U7  
Gestion des plateaux.  
Mise en place d'une "vie de catégorie"  
Communication interne (mailing...) avec les parents et les éducateurs des catégories

### 3- Assurer la responsabilité d'une équipe U13 ou d'une équipe de foot à 11

Responsabilité d'équipe  
Encadrement des séances de la catégorie et conception des séances selon la planification  
Mise en place d'une "vie de catégorie"

### 4- Assurer les interventions sur la BONTAZ ACADEMY

Renfort sur les 3 séances (Possibilité d'être référent de génération selon les compétences)

## MISSIONS COMPLEMENTAIRES

En complément de ses missions principales dédiées au sportif, sous la responsabilité du Directeur Sportif et du Comité Exécutif, le permanent sportif est amené à :

- Assurer la responsabilité pédagogique des stages de vacances (8 semaines)
- Renforcer la communication digitale (mis en ligne « live » sur les réseaux ...)
- Mettre en lace des actions novatrices (tournois, plateaux, évènements sportifs divers....)
- Mettre en place des actions du PEF (foot animation, foot à 11, Bontaz Academy)
- Participer aux événements du Club (organisation et présence sur les manifestations)
- Proposer tout projet permettant de renforcer le Club sur un aspect sportif et/ou financier

## COMPETENCES REQUISES

Diplôme :

- BMF minimum exigé

Savoir-faire :

- Maîtrise des fondamentaux pédagogiques liés à la pratique du football
- Polyvalence d'intervention
- Aptitude au management d'équipe
- Capacité d'initiative, de proposition et d'autonomie
- Capacité à bien communiquer
- Bonne maîtrise des outils informatiques

Savoir-être :

- Attitude positive
- Capacité d'adaptation
- Sens du travail en équipe
- Rigueur et sens des responsabilités
- Qualité de représentation
- Solidarité
- Dynamisme et réactivité



**LAuRAFoot**  
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

## UNION SPORTIVE D'ANNECY-LE-VIEUX

Stade d'Albigny - 6 Rue du Pré Vernet - Annecy-le-Vieux - 74940 Annecy

Portable : 06 73 92 03 21 - usav@usav.fr - [www.usav.fr](http://www.usav.fr)

FFF : N° 522.340 - Agrément Jeunesse et Sport : N° 74 S 121 - Siret : 414 419 820 00017



## CONDITIONS D'EXERCICE

Lieu : Stade d'Albigny – Rue du Pré Vernet – 74 000 ANNECY

Contraintes spécifiques :

- Statut d'auto-entrepreneur
- Déplacements sur l'ensemble du département, voire au-delà
- Participation ponctuelle à des instances spécifiques, (comité directeur....), parfois sur des horaires tardifs,
- Réponse à certaines sollicitations, y compris en dehors des heures de travail habituelles (réponse aux parents, organisation des matchs, réunions...)



**LAuRAFoot**  
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

### UNION SPORTIVE D'ANNECY-LE-VIEUX

Stade d'Albigny - 6 Rue du Pré Vernet - Annecy-le-Vieux - 74940 Annecy

Portable : 06 73 92 03 21 - [usav@usav.fr](mailto:usav@usav.fr) - [www.usav.fr](http://www.usav.fr)

FFF : N° 522.340 - Agrément Jeunesse et Sport : N° 74 S 121 - Siret : 414 419 820 00017